

Systèmes de réservation d'hébergement

En préalable, nous vous demandons de bien préciser dans votre communication que votre événement est « **en résidentiel** » ou « **en pension complète** » et d'envoyer la **fiche d'informations sur l'hébergement** sur notre maison d'accueil à tous les inscrits en amont de leur réservation auprès de nous afin qu'ils comprennent le lieu où ils vont séjourner.

Merci de nous communiquer votre choix entre trois systèmes de réservation des hébergements, repas et transports :

- **RÉSERVATION DIRECTE** : Toute personne peut s'inscrire à votre session directement auprès de notre secrétariat via un formulaire d'inscription en ligne¹, puis en confirmant par le versement d'arrhes².
Nous vous tenons informés du nombre d'inscrits et vous renvoyons les questions de pédagogie auxquelles nous ne pouvons pas répondre.
- **RÉSERVATION INDIRECTE** : Toute personne intéressée par votre session ou événement vous contacte d'abord. Vous l'inscrivez et lui envoyez un lien vers un formulaire spécifique de réservation d'hébergement en ligne (voir modèle¹), que nous vous communiquerons. Elle le remplit et nous confirme sa réservation par le versement d'arrhes² (sauf exception à votre demande). Vous pouvez recevoir automatiquement copie de sa réservation. Puis elle est en lien direct avec nous pour toute demande et modification liée à son choix de chambre, repas, arrivées, transport, covoiturage...
- **RÉSERVATION GROUPEE** : Toute personne intéressée par votre session ou événement vous contacte. A l'inscription, c'est vous qui prenez directement toutes les informations dont nous avons besoin liées aux choix de types de chambres, aux horaires d'arrivée et départ, demandes de transports à la gare, régimes... (à partir de notre formulaire-type). Vous centralisez toutes les informations dans un tableau dont nous vous fournissons le modèle, à nous communiquer au moins 3 semaines avant (4 semaines en été).
C'est vous qui proposez des arbitrages si nous n'arrivons pas à satisfaire toutes les préférences de type de chambre et vous faites l'intermédiaire pour toute question ou modification concernant les modalités d'accueil. Vous êtes redevable du montant des arrhes² en cas d'annulation d'une personne après inscription, pour notre indemnisation.
Ce système est plus lourd pour vous et génère des décalages de temps dans la transmission des informations et parfois des malentendus qui fait que nous ne l'acceptons que si votre organisation nous paye elle-même globalement l'ensemble des frais d'hébergement et adhésion des participants.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de réserver aussi l'hébergement pour vous-mêmes, les intervenants et traducteurs.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations, en attendant de nous dire votre préférence !

Magali et Jacinthe

Contact : *secrétariat de l'Arche – secretariat@arche-sta.com – 04 76 36 45 97*

¹ Sur <http://www.arche-de-st-antoine.com/sejours-et-formations/inscription-a-une-session/>

² Nous demandons 40€ d'arrhes pour une session sur un week-end et 65€ pour plus de 3 nuits. Nous proposons un report pour une autre session si l'annulation a lieu plus d'un mois avant la session, sinon les arrhes sont perdues (sauf situation grave et justifiée).